

Vœu au Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la dimension culturelle de l'Hôtel Cromot du Bourg.

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2013 DLH 251 relative à la location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 9 rue Cadet dans le 9^{ème} arrondissement ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2013 DLH 157 relative à la réalisation d'un programme de transformation de bureaux en 5 logements dans l'immeuble communal susmentionné ;

Considérant que le projet de la RIVP comprend trois bâtiments à rénover dans le cadre d'un programme de logements sociaux, de la création de deux établissements recevant du public et de la création de commerces ;

Considérant que l'ensemble est dans un état de dégradation très avancé et qu'une réhabilitation est indispensable ;

Considérant la dimension culturelle de l'Hôtel Cromot du Bourg, édifice exceptionnel du 18^{ème} siècle, dont plusieurs parties sont inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques ;

Considérant que plusieurs grands noms de l'architecture Française sont associés à la réalisation de cet ensemble, comme Chalgrin ou Jourdain ;

Considérant que Pleyel y créa son atelier de fabrication de piano en 1808 ;

Considérant que Chopin y joua son premier concert en 1832 et son dernier concert en 1848 ;

Considérant sa dimension historique, patrimoniale et musicale ;

Considérant la dimension artistique du quartier Drouot ;

Considérant la saturation du conservatoire Nadia et Lili Boulanger ;

Considérant que les appels à projet lancés par la RIVP pour l'occupation des espaces « Chalgrin » et « Jourdain » ne sont pas une obligation légale et que la Ville de Paris peut leur donner une autre dimension ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **demande à la RIVP qu'une partie des logements soit conventionnée en ateliers d'artistes ;**
- **qu'une partie des ERP puisse être utilisée, au moins partiellement, en lieu de création (arts plastiques, musique, spectacle vivant...) ;**
- **que l'hypothèse de la création d'une extension du conservatoire Nadia et Lili Boulanger dans l'Hôtel Cromot du Bourg puisse être étudiée.**